

RCS : AVIGNON  
Code greffe : 8401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 02240  
Numéro SIREN : 890 718 257  
Nom ou dénomination : 2R ORANGE

Ce dépôt a été enregistré le 14/11/2022 sous le numéro de dépôt 12242

**2R ORANGE**  
**Société par Actions Simplifiée**  
**Au capital de 30.000 euros**  
**Siège social : Rue du Carignan,**  
**84100 ORANGE**  
**890 718 257 RCS AVIGNON**

---

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE**  
**DU 20 JANVIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux,  
Le vingt janvier,  
A quinze heures,

Monsieur Rémi ROIGT, agissant :

- tant en qualité de Gérant Associé de la Société HOLDING 2R, Société à Responsabilité Limitée au capital de 570.100 euros, dont le siège social est à PERNES LES FONTAINES (84) 2166 Chemin de Val Guilhaud, régulièrement immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AVIGNON sous le numéro 753.110.279.,

Ladite Société HOLDING 2R, Associée Unique de la Société 2R ORANGE, sus-désignée.

- qu'en qualité de Président non Associé de la Société 2R ORANGE, sus-désignée.

**A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :**

- Démission / nomination du Président,
- Rémunération de la Présidente,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**PREMIERE DECISION**

L'Associée Unique prend acte de la démission de Monsieur Rémi ROIGT de ses fonctions de Président de la Société, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, et décide de nommer en remplacement, en qualité de Président de la Société avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et pour une durée illimitée :

- La Société HOLDING 2R, sus désignée,

Monsieur Rémi ROIGT, ès qualité de représentant de la Société HOLDING 2R, sus désignée, déclare accepter lesdites fonctions, et n'être frappé d'aucune incompatibilité, ni interdiction susceptible de lui en interdire l'exercice.

**DEUXIEME DECISION**

L'Associée Unique décide d'exercer gracieusement ses fonctions de Présidente.

RR

La Présidente sera néanmoins remboursée, sur justificatifs, de tous les frais engagés dans le cadre de l'exécution de son mandat et des missions ci-dessus définies dont les frais de déplacement, de séjour, d'hébergement.

### **TROISIEME DECISION**

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

### **CLOTURE**

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

La Société HOLDING 2R  
Représentée par Monsieur Rémi ROIGT  
« Bon pour acceptation des fonctions de Présidente »

*Bon pour acceptation des fonctions de présidente*

